

Je conclurai en répétant que les remarques faites hier par le ministre, non seulement sur la position adoptée par le NPD sur ce bill, mais surtout sur celle de mon chef et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), étaient indignes de lui. J'espère qu'il ne cherche pas à perpétuer ce genre d'inepties. J'espère qu'il fera preuve d'une maturité suffisante pour admettre qu'il n'aurait pas dû prétendre que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'oppose au versement d'argent aux pauvres. J'espère qu'il ne persistera pas dans ce genre de bêtises, sinon il s'attirera un coup de poing dans le nez de la part de milliers de nos concitoyens qui admirent et respectent le député de Winnipeg-Nord-Centre et sa position à l'égard des pauvres, qu'ils soient ou non politiquement d'accord avec lui. J'espère que les députés de tous les partis réfléchiront sérieusement à notre amendement avant le vote, qu'ils décideront qu'il mérite leur appui et qu'en fait, il transforme ce bill en ce qu'il devrait être, un régime universel et plus valable de sécurité du revenu familial, qui ne donne lieu à aucune discrimination, calcul au humiliation. J'espère qu'ils admettront que, grâce à cet amendement, la mesure à l'étude sera plus efficace et moins coûteuse à appliquer. J'espère que le bill amendé sera adopté en deuxième lecture en un temps record, ce qui nous permettrait d'être fiers de nous-mêmes. Et après, quand il passera en troisième lecture, le ministre pourra être fier de cette mesure.

• (1550)

[Français]

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat, mais je crois qu'il est de mon devoir de dire quelques mots sur un sujet que je considère extrêmement important non seulement parce que je représente une circonscription passablement ouvrière où la moyenne des salaires est relativement basse, mais aussi parce que le Parlement compte malheureusement trop peu de représentants de la classe ouvrière québécoise. Or, comme cette classe n'a pas trop de voix au Parlement, je crois qu'il m'incombe d'intervenir et de faire quelques commentaires au sujet de ce bill C-170, relativement aux allocations familiales.

Je ne voudrais pas reprendre tous les arguments qui ont été avancés. Je pense que les députés qui se sont exprimés sur cette mesure, monsieur l'Orateur, ont touché la question fondamentale de ce projet de loi. Ils ont fait voir les vices de forme et, surtout, les vices d'application de ce bill. Ils ont surtout tenté de faire voir à la population qu'elle est encore en train de se faire passer ce qu'on appelle au Québec un «sapin», par lequel le gouvernement tente de faire valoir, aux yeux de la population québécoise, qu'il se penche, en vertu de sa philosophie visant à créer une société juste, sur la pauvre classe ouvrière, le petit salarié et la grosse famille, particulièrement au Québec.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas dupes, en cette enceinte, et nous savons très bien que, comme l'a signalé mon préopinant, quelle que soit l'intervention que nous fassions, quelles que soient les objections que nous apportions à ce projet de loi, le gouvernement a décidé de faire adopter cette mesure, et que toutes les interventions que nous pourrions faire ne pourront changer en aucune façon l'attitude, la décision déjà prise par le gouvernement actuel.

D'ailleurs, ce n'est pas nouveau. Depuis que le gouvernement de la société juste a été porté au pouvoir, il a été le seul à déterminer l'orientation de la politique. Il a de plus été le seul à orienter ses propres décisions, sans tenir

[M. Benjamin.]

compte du rôle démocratique et de la contribution des députés de l'opposition à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, ceci étant dit, je pense que je me devais d'intervenir pour établir clairement que nous, du parti conservateur progressiste, nous avons d'ailleurs fait connaître notre point de vue, à l'effet que nous sommes d'emblée favorables au principe des allocations familiales. Nous en reconnaissons la nécessité, et je pense que ceux qui, comme moi, représentent des circonscriptions ouvrières, des circonscriptions où il y a quantité de gagnepetit, de petits salariés, de salariés moyens, devraient reconnaître—quel que soit le parti dans lequel ils militent—l'urgence de voir à ce que cette classe de travailleurs ne soit pas, encore une fois, limitée tant par la hausse du coût de la vie que par les coupures que le gouvernement fait au niveau de certaines lois sociales, bref, ne soit pas encore démunie par le biais d'une loi qui tente de priver davantage la famille, la classe moyenne de ce pays.

**M. Ouellet:** De quelles coupures parlez-vous?

**M. Valade:** Si l'honorable député veut être patient, je vais le lui dire. Qu'il se taise, et qu'il écoute. S'il a des choses intelligentes à dire, qu'il prenne part au débat, et je lui dirai de quelles coupures il s'agit.

**M. Ouellet:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** L'honorable secrétaire parlementaire pose la question de privilège.

**M. Ouellet:** L'honorable député de Sainte-Marie dit que si j'ai quelque chose à dire, je devrais parler en cette enceinte. S'il était plus souvent à la Chambre, il saurait que je suis déjà intervenu dans ce débat.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège, évidemment.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, non seulement la remarque de l'honorable député est-elle stupide et idiote, mais elle indique surtout qu'il ne reconnaît pas que même le ministre qui parraine le bill est absent de la Chambre et que le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau), qui est censé vouloir appliquer la société juste, n'a jamais été à la Chambre pour participer au débat et entendre les arguments et les discussions sur un bill aussi important. Le premier ministre du Canada devrait être le premier à donner l'exemple par sa présence à la Chambre.

**M. Ouellet:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député veut poser la question de privilège. J'espère que ce n'est pas la même qu'il a posée il y a un moment, car nous pourrions passer une bonne partie de la journée à discuter si un député, membre d'un parti ou d'un autre, est présent à la Chambre au moment d'un débat. Je crois que des considérations de ce genre ont très peu à voir avec le débat qui devrait avoir lieu au sujet du bill présentement à l'étude.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sainte-Marie a traité mes propos de «déclarations idiotes». Je pense que je peux me permettre de lui faire remarquer que ses propres propos ne doivent pas être très